

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

SCEA « LA BOUCHOT DES DEUX CAPS

Communes de TARDINGHEN et AUDINGHEN

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES
MARINES

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 29 mai 2013 une enquête publique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 24 juin au 24 juillet 2013 inclus, sur la demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines par la SCEA « La Bouchot des Deux Caps ».

Ce projet est présenté par la SCEA « La Bouchot des Deux Caps », Plaine du Gros Moulin, Zone Artisanale, 62179 AUDINGHEN.

Les demandes concurrentes d'autorisation pourront être déposées pendant les 15 jours de l'affichage et dans les 10 premiers jours de l'enquête.

Mme Peggy CARTON, technicienne de l'environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Mme CARTON, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Serge THELIEZ, retraité de la gendarmerie, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de AUDINGHEN.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui sera ouvert à cet effet en mairies, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM, service des affaires maritimes et du littoral), et à la station maritime de Calais, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'AUDINGHEN.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- le lundi 24 juin 2013 de 9h à 12h en mairie d'Audinghen
- le mardi 2 juillet 2013 de 15h à 18h30 en mairie de Tardinghen,
- le mardi 9 juillet 2013 de 15h à 18h30 en mairie de Tardinghen,
- le samedi 13 juillet 2013 de 9h à 11h en mairie d'Audinghen,
- le vendredi 19 juillet 2013 de 15h à 18h30 en mairie de Tardinghen,
- le mercredi 24 juillet de 14h à 17h en mairie d'Audinghen.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au SCEA « La Bouchot des Deux Caps ».

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation.